

revues mentionnées; d'autres inventaires spécialisés suivront, et tous seront un jour consolidés pour former un catalogue collectif complet.

Une liste intitulée *Ouvrages sur le Canada*, préparée par la Bibliothèque nationale, figure à l'Appendice 6.

7.5.2.2 Bibliothèques publiques

Au Canada, l'organisation des bibliothèques publiques relève des lois provinciales qui déterminent la méthode d'établissement, les services à fournir et le mode de financement. Les municipalités peuvent organiser et gérer des bibliothèques publiques ou s'unir pour créer des bibliothèques régionales en conformité avec les lois provinciales. Les organismes provinciaux chargés des bibliothèques publiques conseillent les bibliothèques locales et régionales et leur octroient des subventions.

Le tableau 7.2 donne les résultats sommaires de l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour 1973, ainsi que les totaux correspondants pour 1972 et 1971. Le nombre de prêts s'élevait à 99,3 millions, soit 4,5 par personne. Les frais d'exploitation de l'ensemble des bibliothèques publiques se chiffraient à \$88,8 millions, soit \$4,02 par personne au lieu de \$3,58 l'année précédente. L'effectif à temps plein en 1973 était de 5,501.

7.5.2.3 Bibliothèques des universités et collèges

Pour l'année scolaire 1972-73, les bibliothèques de 114 universités (y compris d'établissements affiliés ou associés offrant quatre années de cours) ont déclaré un fonds de 29,2 millions de volumes, c'est-à-dire 91,1 par étudiant à temps plein. Les dépenses de ces bibliothèques se sont élevées à \$91,7 millions, soit \$286 par étudiant à temps plein. Leur effectif à temps plein était de 6,925. La répartition par province figure au tableau 7.3.

Le tableau 7.3 montre également que les bibliothèques de 151 collèges (établissements postsecondaires comme les collèges communautaires, les CEGEP, les CAAT, les écoles normales, etc.) disposaient en 1972-73 de 4,8 millions de volumes, soit 25,7 par élève à temps plein. Leurs dépenses s'élevaient à \$14,2 millions, soit \$76,28 par élève à temps plein. Leur effectif total était de 1,146.

Sources

- 7.1 - 7.3.1 Division de l'éducation, des sciences et de la culture, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.
- 7.3.2 Division de l'éducation, des sciences et de la culture, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada; Les Musées nationaux du Canada.
- 7.3.3 Le Conseil des Arts du Canada.
- 7.3.4 Renseignements fournis par les gouvernements provinciaux respectifs.
- 7.4.1 L'Office national du film.
- 7.4.2 La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.
- 7.5.1 Les Archives publiques du Canada.
- 7.5.2 La Bibliothèque nationale du Canada; Division de l'éducation des sciences et de la culture, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.